

## Communication N° 03 - 2016 au Conseil communal

Séance du 16 mars 2016

**Collèges Principal, Annexe Ouest,  
Pierre d'Arvel et Jules Loth  
Mise en séparatif  
Ouverture d'un compte de crédit d'étude**

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La présente communication a pour but de renseigner votre Conseil sur la décision prise par la Municipalité de procéder à l'ouverture d'un compte de crédit d'étude d'un montant de

CHF 51'000.00

selon autorisation générale octroyée par le Conseil communal.

La Direction des travaux et des services industriels présentera, vraisemblablement lors de la séance du mois de septembre 2016, un préavis à votre Conseil visant à remplacer le réseau d'assainissement du chemin du Préau, qui est en très mauvais état.

Les collèges Principal, Annexe Ouest, Pierre d'Arvel et Jules Loth, propriété de la Ville de Pully, à proximité de chemin du Préau, ne sont pas mis en séparatif. Nous profiterons des travaux d'assainissement du chemin du Préau pour les mettre en conformité.

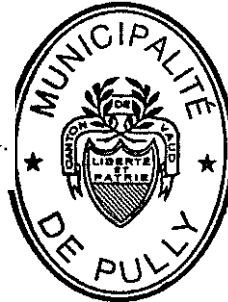
L'ouverture du compte de crédit d'étude, objet de cette communication, permet l'attribution d'un mandat pour l'élaboration d'un avant-projet de mise en séparatif des collèges précités et l'estimation du coût des travaux en vue de la préparation d'un préavis.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic



G. Reichen



Le secrétaire



Ph. Steiner

Pully, le 16 mars 2016